

Accueil Paysan

*La campagne à bras ouverts,
pour des vacances autrement.*



TRANSMISSION DES STRUCTURES AGRICOLLES AVEC UNE ACTIVITÉ D'ACCUEIL

Synthèse des résultats de l'étude menée en 2023 auprès d'adhérent·es
et d'ancien·nes adhérent·es d'Accueil Paysan

Édité en novembre 2023

Ce document a été conçu dans l'objectif de restituer les résultats de l'étude sur la transmission des structures agri-rurales avec activité d'accueil menée par la Fédération Nationale Accueil Paysan en 2023. Cette étude constitue une contribution d'Accueil Paysan aux réflexions et travaux sur le sujet de la transmission en agriculture, en s'intéressant spécifiquement aux fermes paysannes multifonctionnelles avec activité d'accueil. Elle se veut complémentaire aux travaux menés par les autres acteurs du développement agricole et rural et, en particulier, par le Pôle Inpact (www.pole-inpact.fr) et les organismes nationaux à vocation agricole et rurale (ONVAR).

Rédaction et relecture du document :

- Les membres du comité de pilotage de l'étude « transmission des structures agrirurales avec activité d'accueil » de la fédération nationale Accueil Paysan
- Camille RAYNAL, stagiaire chargée de l'étude à la fédération nationale Accueil Paysan
- Manon DAMALIX, coordinatrice de la fédération nationale Accueil Paysan



Cette œuvre est mise à disposition sous licence: Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International. Vous pouvez réutiliser le contenu de ce document, sans le modifier, en créditant son auteur-riche (la Fédération Nationale Accueil Paysan). Les réutilisations commerciales ne sont pas autorisées.
creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr

LE MOT DE FRANÇOIS CAZES

Administrateur de la Fédération Nationale Accueil Paysan référent de l'étude

Tenant compte des nombreux échanges formels et informels qui parcouraient notre réseau, le collectif national d'Accueil Paysan a décidé de mener une étude sur la transmission. Pourquoi cette étude ?

La transmission est un moment essentiel pour nous, bien sûr à titre individuel, mais aussi pour la charge qui nous incombe en tant qu'Accueil Paysan. Il en va de la survie de notre réseau. En effet, nos activités et surtout, nos combinaisons d'activités, sont très spécifiques et souvent oubliées quand on parle de transmission.

Travailler sur la transmission, c'est d'abord mieux se connaître au sein de notre réseau et donc, offrir un tableau plus juste et précis à celles et ceux qui souhaiteraient relever le défi en reprenant nos activités paysannes.

Cette étude a été menée avec sérieux par Camille Raynal, Camille Prat et Manon Damalix, avec l'appui d'un comité de pilotage fourni, efficace et disponible. Elle apporte des pistes de réflexion quant aux actions pertinentes à mener en réseau. Il nous revient de les explorer collectivement dans les années à venir.



SOMMAIRE

| | |
|--|-------------|
| LE MOT DE FRANÇOIS CAZES | P.1 |
| AVANT PROPOS | P.3 |
| AUX ORIGINES DE L'ÉTUDE..... | P.5 |
| Transmettre les fermes, condition du renouvellement des actifs agricoles et de la transition agro-écologique..... | p.5 |
| Accueil Paysan, un réseau concerné par les enjeux de transmission | p.5 |
| MÉTHODOLOGIE ET HYPOTHÈSES | P.7 |
| RÉSULTATS | P.9 |
| Variables clés des processus de transmission des structures agrirurales..... | p.9 |
| Profils-types selon l'issue de la transmission..... | p.11 |
| Trajectoires-types de transmission | p.20 |
| À RETENIR POUR APPROFONDIR..... | P.23 |
| Un vivier de fermes agrirurales à transmettre au sein du réseau Accueil Paysan..... | p.23 |
| Quid de la transmission des compétences?..... | p.23 |
| L'activité d'accueil comme un complément de retraite | p.23 |
| REMERCIEMENT | P.24 |

AVANT PROPOS

LE RÉSEAU ACCUEIL PAYSAN

Fondé sur l'esprit de la Déclaration Universelle des Droits Humains, le réseau Accueil Paysan existe pour construire, défendre et promouvoir une agriculture paysanne et un monde rural diversifié, solidaire, écologique et vivant. Il a pour finalités de :

- Permettre, ici et ailleurs, à des paysan·nes accueillant·es de vivre dignement de leurs activités et préserver la vie en milieu rural.
- Permettre le dialogue, l'échange et l'éducation entre les paysan·nes et l'ensemble de la société à travers l'accueil à la ferme et en milieu rural.

LA VISION DE L'AGRICULTURE D'ACCUEIL PAYSAN

Accueil Paysan porte et défend une vision paysanne, multifonctionnelle et territoriale de l'agriculture. Pour le réseau, l'agriculture a :

- une fonction nourricière ;
- une fonction d'accueil et d'éducation ;
- une fonction d'aménagement de l'espace et de valorisation du patrimoine.

LES ADHÉRENT·ES ACCUEIL PAYSAN

Les adhérent·es ont en commun de porter des projets agraires comportant au moins une activité d'accueil. Ils·Elles combinent, sur leur lieu de vie et d'accueil, de manière délibérée et réfléchie, des activités de production d'alimentation, des activités d'accueil et des activités d'aménagement de l'espace et de valorisation du patrimoine.

Dans leurs activités d'accueil, ils·elles s'appuient sur leur lien à la terre et au vivant pour faire découvrir, à une diversité de publics, leur territoire, leurs activités, leur métier.

ACCUEIL PAYSAN, ACTEUR DE LA RECHERCHE

Gagner en autonomie, faire des choix et prendre des décisions pour sa structure, pour son territoire, pour son réseau, implique, pour les membres du réseau Accueil Paysan, de comprendre les évolutions de l'agriculture, du monde rural, de l'accueil à la ferme. Pour cela, le réseau Accueil Paysan mène des travaux de recherche et d'analyse pour contribuer à rendre intelligibles ces évolutions.





AUX ORIGINES DE L'ÉTUDE

Transmettre les fermes, condition du renouvellement des actif-ves agricoles et de la transition agroécologique

Si le simple renouvellement des actif-ves ne suffit pas pour assurer la transition agroécologique du système agricole français et le maintien de la vie en zone rurale, la transmission des fermes en est néanmoins une condition indispensable. Or, le nombre d'actif-ves agricoles n'a cessé de chuter depuis les années 50. En France, la population active agricole représentait 6,2 millions de personnes en 1955, soit 31% de l'emploi total en France¹. Entre 2000 et 2017, un tiers des exploitations agricoles a disparu². Par un mouvement inverse, la taille moyenne des exploitations agricoles n'a cessé de croître (une SAU moyenne de 63 hectares en 2016, contre moins de 30 hectares en 1988³).

1 ♦ SCEES et Insee, recensements agricoles et séries d'emplois de la comptabilité nationale

2 ♦ Agreste 2018

3 ♦ Agreste « Enquête sur la structure des exploitations agricoles 2016 » juin 2018

L'enjeu du renouvellement des générations demeurera extrêmement prégnant dans les prochaines décennies au regard de la démographie agricole. En 2020, on recensait 496 000 chef-fes d'exploitation, dont 25 % ont 60 ans ou plus⁴. En moyenne, en France, on dénombre 21 000 départs annuels contre 13 000 installations. Aujourd'hui, 1/3 des exploitations n'est pas repris chaque année.

Accueil Paysan, un réseau concerné par les enjeux de transmission

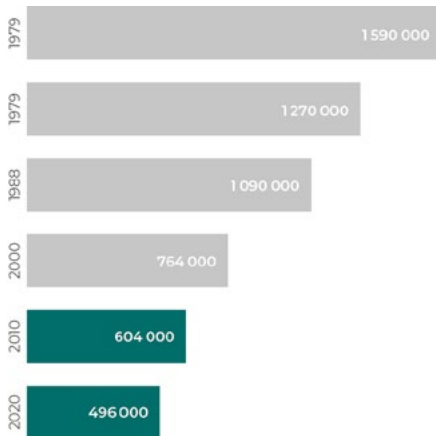
Les données démographiques du réseau Accueil Paysan s'écartent des données nationales. Sur les 1218 accueillant-es du réseau en 2022 :

- 44,6% ont 60 ans ou plus, soit 20 points de plus que la moyenne nationale⁵.

4 ♦ Agreste « Âge des exploitants et devenir des exploitation » Primeur n°10, juillet 2022

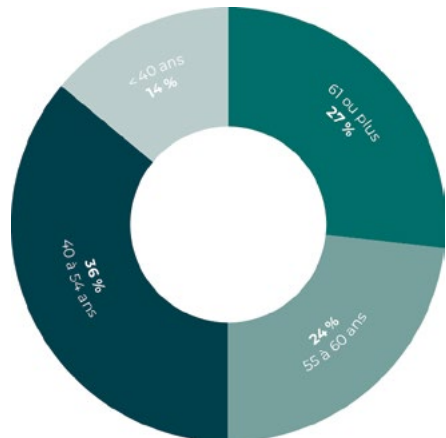
5 ♦ www.pole-inpact.fr/Ressources-installation-transmission

Évolution du nombre d'exploitant-es agricoles entre 1970 et 2020.



Source : Agreste – recensement agricole 2020

Répartition des fermes selon l'âge de l'exploitant le-a plus âgé-e.



Source : Agreste – recensement agricole 2020

Le profil de leur ferme diffère également des tendances nationales :

- Les fermes du réseau Accueil Paysan se situent en très grande majorité dans une fourchette de 3 ha à 80 ha de surface agricole utile, avec une moyenne de 38 ha⁶.
- Les structures labellisées Accueil Paysan sont majoritairement en adéquation au niveau de la superficie avec les aspirations des candidat-es à l'installation.
- Les structures labellisées Accueil Paysan combinent des activités très diverses de production d'alimentation, d'accueil, d'aménagement de l'espace et de valorisation du patrimoine. C'est la raison pour laquelle, dans la suite du rapport, nous parlerons plutôt de structures agrirurales que de fermes ou d'exploitations agricoles pour désigner les lieux de vie, de travail et d'accueil des membres du réseau Accueil Paysan.

Les adhérent-es du réseau Accueil Paysan sont confronté-es, comme le reste du monde agricole et même dans des proportions encore plus importantes, **aux enjeux économiques, psychologiques et sociaux liés à la transmission**. Depuis quelques années, au travers de discussions menées à partir de témoignages de cédant-es, mais aussi grâce à des travaux menés en réseau (au sein du Pôle Inpact⁷ et de l'Inter-ONVAR essentiellement) ces enjeux deviennent progressivement un sujet pour le réseau.

Se sont alors posées les questions suivantes :



Les transmissions des fermes avec activité d'accueil comportent-elles des spécificités ?



Comment se passe la transmission d'une structure agrirurale ?

C'est pour tenter de répondre à ces questions que la Fédération Nationale Accueil Paysan a décidé de mener en 2023 une étude sur le sujet, dont le présent document est une synthèse des résultats.



Objectifs au démarrage de l'étude :

- Caractériser les spécificités des transmissions de fermes avec activité(s) d'accueil.
- Construire une typologie des transmissions des fermes avec activité(s) d'accueil.
- Étudier les freins, leviers, clés de succès dans ces expériences de transmission.



Qu'est-ce qu'une structure agrirurale ?

« Les structures agrirurales ou structures multi activités combinent une production agricole avec d'autres activités qui peuvent en être le prolongement (transformation, vente directe...) ou relevant d'une autre nature (artisanale, commerciale, de service...). L'activité agricole peut avoir une visée productive et/ou être un support pour d'autres activités. Cette combinaison d'activités nécessite la maîtrise et l'exercice de plusieurs métiers et compétences. Les différentes activités peuvent avoir des statuts sociaux, juridiques et fiscaux différents ; ou bien être rassemblés sous une même entité. Cette combinaison permet de créer et de consolider des emplois et très souvent de valoriser les ressources locales. Ces structures cherchent à s'impliquer sur leur territoire et à y créer du lien social, tout en constituant une piste de réponses aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques ; et plus largement aux enjeux sociétaux actuels. »⁸

Ces projets de création de structures agrirurales sont, en France, de plus en plus fréquemment rencontrés. Aussi, la transmission de structures agrirurales existantes, comme la création de nouvelles, pourrait être un levier supplémentaire pour le renouvellement des actifs agricoles.

6 ♦ Terrieux A., Mondy B., 2017. *Paysan-Accueillant-Aménageur, un modèle de production agroécologique: nouvelles compétences et construction de projet*

7 ♦ www.pole-inpact.fr/Ressources-installation-transmission

8 ♦ Selon une définition co-construite et adoptée par les partenaires du réseau RARES (Réseau des Accompagnateur-ice.s et des agrirurales Engagé.eS en Bourgogne-Franche-Comté).

MÉTHODOLOGIE ET HYPOTHÈSES

MÉTHODOLOGIE

– 1 –

Constitution d'un comité de pilotage de l'étude, composé :

- de deux administrateurs et de la coordinatrice de la Fédération Nationale Accueil Paysan ;
- d'adhérent-es Accueil Paysan ;
- de salarié-es des associations locales Accueil Paysan ;
- d'un chercheur : Dominique Lataste ;
- d'un partenaire : Réseau CIVAM.

– 2 –

Recrutement d'une stagiaire pour réaliser l'étude

– 3 –

Réalisation d'un état de l'art sur le sujet de la transmission :

- s'appuyer sur la bibliographie existante et positionner notre étude parmi les travaux déjà existants.

– 4 –

Conduite d'entretiens exploratoires sur le sujet de la transmission des fermes avec activités d'accueil

– 5 –

Formation des membres du comité de pilotage par Dominique Lataste*

- Concernant les enjeux de la transmission et la conduite d'une étude.

*Dominique Lataste, psychosociologue et formateur au sein du cabinet « autrement-dit » et chercheur associé permanent Université Paul Valéry Montpellier.

– 6 –

Élaboration des hypothèses de travail et élaboration de profils type de cédant-es en fonction de leur trajectoires de transmission

– 7 –

Conduite d'enquêtes via un questionnaire directif

- Réalisé par téléphone auprès de 30 adhérent-es ou ancien-nes adhérent-es Accueil Paysan ayant transmis ou arrêté au moins une partie de leur activité d'accueil ou de production.

– 8 –

Première analyse des résultats

– 9 –

Réalisation de trois « effets-miroir »*

- Auprès de groupes de 4-5 personnes enquêtées

*Un effet-miroir consiste en la présentation des résultats d'analyse à une partie de l'échantillon de personnes enquêtées dans le cadre de l'étude, de manière à récolter les accords, désaccords et nuancement des résultats. Cette modalité de récolte de données fait partie intégrante de la phase d'enquête. Dans le cas de cette étude, elle a permis de consolider l'analyse des enquêtes réalisées auprès d'un échantillon relativement petit.

– 10 –

Poursuite de l'analyse des résultats et consolidation des profils types en fonction des trajectoires de transmission



Les limites de l'enquête

- Petite taille de l'échantillon (30 répondant-es).
- Les répondant-es sont celles et ceux qui veulent bien répondre, ce qui a induit une disparité dans le nombre de répondant-es dans chaque type de transmission (très peu de répondant-es dans le cas « disparition de la structure agrirurale »).
- Tous les aspects de la transmission n'ont pu être abordés au cours de l'enquête.
- Un parti-pris au niveau de l'échantillonnage qui invisibilise le point de vue des repreneur-ses et des personnes souhaitant céder mais ne l'ayant pas encore fait.
- Échantillonnage limité aux membres du réseau Accueil Paysan, qui rend difficile l'extrapolation des résultats pour l'ensemble des transmissions de structures agrirurales pratiques l'accueil⁹.

⁹ ♦ Selon les Chambres d'agriculture, près de 14 000 exploitations agricoles proposent des activités liées au tourisme (séjours, loisirs, restauration).
chambres-agriculture.fr/exploitation-agricole/developper-des-projets/accueil-a-la-ferme/

HYPOTHÈSES

Hypothèse centrale: **Il existe 4 types de transmissions, chacun ayant une incidence sur l'issue et le processus de la transmission.**

Transmission complète du système agrirural

- Transmission à un même moment des différentes activités (production, accueil, autres) qui forment le système agrirural en vue de l'installation de nouveaux-elles actif-ves agricoles ou agriruraux-ales.

Transmission partielle du système agrirural

- Transmission de l'activité de production agricole et non transmission de l'activité d'accueil en vue de l'installation de nouveaux-elles actif-ves agricoles ou agriruraux-ales.

Transmission en deux temps de la structure agrirurale

- Transmission des activités de production et d'accueil selon des processus différenciés et à des moments différents, qui peut aboutir à une transmission complète ou partielle du système agrirural et qui permet l'installation de nouveaux-elles actif-ves agricoles ou agriruraux-ales.

Disparition globale de la structure agrirurale

- Aucune des activités n'est transmise en vue de l'installation de nouveaux-elles actif-ves agricoles ou agriruraux-ales. Pour cette étude, nous nous basons sur la définition de D. Lataste: il s'agit de structures qui partent à l'agrandissement, à l'abandon ou vers un changement d'occupation du sol.

Sous-hypothèses de l'étude :

- La faiblesse des revenus de retraite des agriruraux-ales explique la conservation de l'activité d'accueil comme complément de retraite.
- Le choix des cédant-es de quitter ou non leur maison d'habitation, quand elle est dans le corps de ferme, a des conséquences sur la transmission de la structure agrirurale en général et sur la transmission des activités d'accueil en particulier.
- La taille de la structure agrirurale a une incidence sur la manière dont elle est transmise: plus la surface utile est petite, plus la probabilité que la structure agrirurale soit transmise dans sa globalité est forte, et inversement.
- L'activité d'accueil social n'est pas transmissible au même titre que les autres activités d'accueil. Elle peut toutefois être transformée en une autre forme d'accueil au moment de la transmission.
- La transmission de la structure agrirurale en deux temps implique la transmission à 2 repreneur-ses différent-es.

RÉSULTATS

Plutôt que 4 modèles de transmission, les résultats font apparaître des réalités concernant les transmissions des structures agrirurales qui peuvent être présentées selon 2 points de vue :



Selon l'issue de la transmission (3 profils types) : transmission complète de la structure agrirurale ; transmission partielle ; disparition de la structure.



Selon la trajectoire qui a été suivie : transmission en une seule fois ou en plusieurs fois

L'ensemble des données collectées permettent de dégager des variables clés qui concourent à expliquer l'issue ou la trajectoire de la transmission.

Variables clés des processus de transmission des structures agrirurales

Montant des retraites

Le montant de retraite perçu semble un facteur déterminant de l'issue de la transmission, mais moins évident que ce à quoi nous nous attendions. Il est vrai que les répondant-es ayant transmis l'intégralité de leur structure touchent une retraite de 1238€ en moyenne¹⁰, quand celles et ceux qui ont transmis partiellement touchent en moyenne 966€. Cependant, malgré ces écarts, ce n'est pas tant le montant moyen des retraites qui permettrait d'expliquer l'issue de la transmission, car dans les deux cas, la médiane des montants de retraite s'établit à 1000€, mais plutôt le niveau des plus faibles montants de retraite. Dans le cas des transmissions partielles, le montant des retraites du premier quartile s'établit à 887€ (25% des répondant-es perçoivent moins). Dans le cas des transmissions complètes, il est de 985€, soit près de 100€ supplémentaires.

10 ♦ Des écarts importants dans les montants de retraite expliquent cette moyenne relativement élevée. Voir détails p.11

Il semblerait donc que le montant de retraite et, plus particulièrement, le niveau des plus bas, explique en partie le choix des cédant-es de conserver ou non l'activité d'accueil après la transmission de l'activité de production.



Valeurs de référence

Selon la MSA, au 31 décembre 2022¹¹ :

- La pension mensuelle moyenne de base des assuré-es ancien-nes chef-fes d'exploitation avec carrière complète est de 864€ bruts/mois hors retraite complémentaire obligatoire (RCO).
- La part des retraité-es ayant validé des trimestres dans un autre régime représente 73,2% des retraité-es du régime des non-salarié-es agricoles.
- Tous régimes confondus, y compris les régimes complémentaires, les ancien-nes non-salarié-es agricoles (chef-fes, conjoint-es et aides familiaux-ales) ayant eu une activité agricole perçoivent une pension de 1269€ bruts mensuels.

Selon la DRESS¹² :

- Fin 2021, la pension moyenne (y compris l'éventuelle majoration pour trois enfants ou plus) tous régimes confondus s'établit à 1531€ bruts/mois parmi les retraité-es résidant en France. Cela correspond à 1420€ nets par mois.

” **Le montant des retraites expliquerait le choix des cédant-es de conserver ou non l'activité d'accueil.**

11 ♦ Statistiques de la MSA (statistiques.msa.fr/)

12 ♦ *Les retraités et les retraites*, Édition 2023, DRESS (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, L'expertise statistique publique en santé et social).

Surface utile¹³

Plus la surface utile est faible, plus la probabilité que le système agrirural soit transmis dans sa globalité est élevée.

- Moyenne surface utile des structures agrirurales des adhérent-es Accueil Paysan: 39 ha.
- Moyenne surface utile des structures agrirurales transmises dans leur globalité: 35 ha
- Moyenne surface utile des structures agrirurales transmises partiellement: 50 ha

Par ailleurs, la probabilité de transmettre en plusieurs fois augmente avec la taille de la structure.



Valeurs de référence

- 69 hectares: la surface agricole utile d'une exploitation agricole en France métropolitaine.
- 35 % de ces candidat-es s'installent sur une Surface Agricole Utile (SAU) inférieure à 20 ha¹⁴.



¹³ ♦ Nous avons fait le choix de considérer la surface utile (et non la surface agricole utile). Elle est en effet plus pertinente pour traiter d'activités agrirurales car elle permet de prendre en compte, en plus des terres arables, les bois, un potager, le lieu d'activité d'accueil.

¹⁴ ♦ Etude D. Lataste 2022, *Difficultés de transmission des exploitations agricoles: les facteurs psychosociaux sont largement sous-estimés*.

Rôle de la maison d'habitation

Des travaux menés par d'autres réseaux et chercheurs soulignent l'importance de l'anticipation du changement de maison d'habitation comme un facteur pouvant faciliter la transmission. Cette étude corrobore ces résultats.

Les cédant-es quittent plus souvent la maison d'habitation dans le cas de transmission complète (70 %) que dans le cas de transmission partielle (33 %). Il est donc possible d'envisager que la transmission de la maison d'habitation favorise la transmission complète du système agrirural.

Toutefois, la conservation par les cédant-es de leur maison d'habitation n'implique pas systématiquement la disparition des activités d'accueil: 40 % des cédant-es qui ne changent pas de lieu de vie transmettent à la fois des activités de production et d'accueil.



Valeurs de référence: résultat d'étude¹⁵

- 69 % des agriculteur-ices ont leur maison d'habitation sur le corps de ferme.
- Pour 40 % des agriculteur-ices, il faudra trouver les ressources psychologiques pour anticiper ce départ.

Il est possible d'envisager que la transmission de la maison d'habitation favorise celle du système agrirural complet.

¹⁵ ♦ Etude D. Lataste, *ibid*. Les résultats des 130 questionnaires collectés constituent un échantillon suffisamment diversifié par rapport à la SAU et à l'orientation technique pour que l'on puisse en tirer quelques enseignements avec un risque d'erreur inférieur à 10 %.

Profils types selon l'issue de la transmission



ont transmis leur système agrirural dans sa globalité.



ont transmis partiellement leur système agrirural.



ont vu disparaître leur structure.

TRANSMISSION COMPLÈTE DU SYSTÈME AGRIRURAL



SITUATION DES CÉDANT-ES VIS-À-VIS DE LA RETRAITE

68 ans en moyenne

→ Situation professionnelle des cédant-es

- **7%** en activité
- **70%** retraité-es
- **16%** des retraité-es exerçant toujours une activité tierce
- **7%** non renseignés

Parmi les retraité-es:

- **40%** au régime général de retraite
- **90%** en retraite agricole
- **30%** perçoivent donc un double régime de retraite, qui s'explique par les reconversions nombreuses et par la pluri-activité fréquente dans le réseau Accueil Paysan

→ Montant de retraite des cédant-es

- Montant **médian**: **1000 €**
- Montant **moyen**: **1238 €¹⁶**
- **25%** des répondant-es touchent – **de 985 €**
- **25%** touchent + **de 1181 €**

16 ♦ L'écart entre la médiane et la moyenne s'explique par une forte dispersion des valeurs, des extrêmes font monter la moyenne.



PROFIL DE LA STRUCTURE AGRIRURALE CÉDÉE

→ Surface



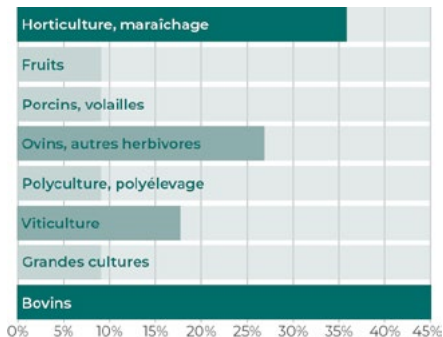
Surface agricole utile



Surface utile

→ Types de production

Types de production des cédant-es avant la transmission



→ Estimation de la valeur de la structure

46 % des répondant-es ont fait estimer la valeur de leur structure.

Valeur de l'estimation¹⁷

- Moyenne : 205 000 €
- Maximum : 420 000 €
- Minimum : 100 000 €

Valeur de vente¹⁸

- Moyenne : 228 900 €
- Maximum : 410 000 €
- Minimum : 100 000 €

17 ♦ 50 % des estimations ont été faites par un-e notaire, 33 % par un-e comptable, 17 % sont issues d'un diagnostic paysan.

18 ♦ La valeur de vente prend également en compte les données des personnes n'ayant pas fait estimer la valeur de leur structure.

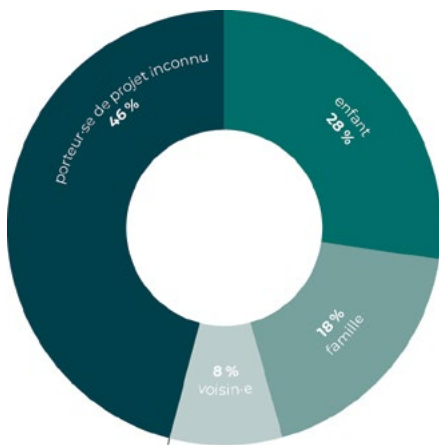


À QUI ET COMMENT LA STRUCTURE A-T-ELLE ÉTÉ TRANSMISE ?

→ Profil du/de la reprenneur-se

→ Activités avant et après la transmission

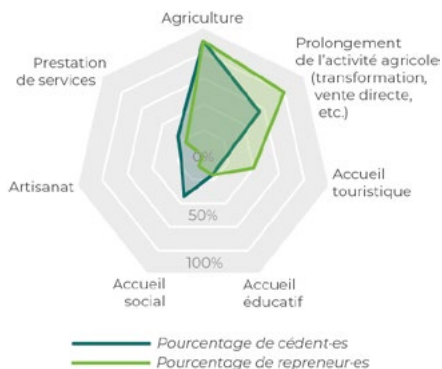
Transmission complète : À qui ont-ils transmis ?



0% porteur-e de projet faisant partie d'un même réseau

- 46% des transmissions ont lieu dans un cadre familial (auprès d'enfants ou d'un membre de la famille).
- 54% des transmissions sont faites en dehors du cadre familial, avec des porteur-ses de projet connu-es ou non.

Activités de la structure agrirurale avant et après la transmission



L'activité d'accueil social ne semble pas transmissible au même titre que les autres activités, en revanche, elle peut être transformée en une autre activité d'accueil.

→ *Accompagnement à l'installation
par les cédant-es*

92% des cédant-es ayant transmis l'intégralité de leur structure ont accompagné leur(s) repreneur-se(s), dont la moitié pour une durée de 2 ans ou plus.

**Transmission complète:
Durée de l'accompagnement**

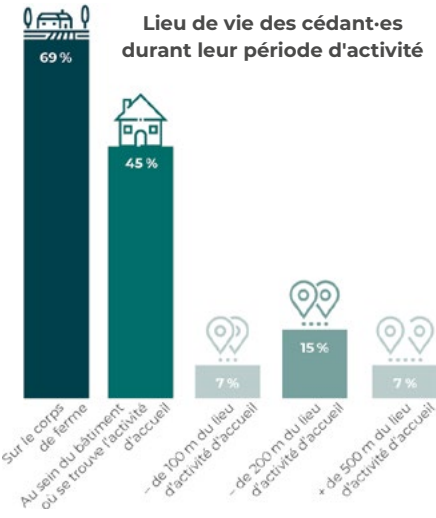


” **L'activité d'accueil social ne semble pas transmissible au même titre que les autres activités.**



🔄 DOMICILE DES CÉDANT-ES ET DES REPRENEUR-SES

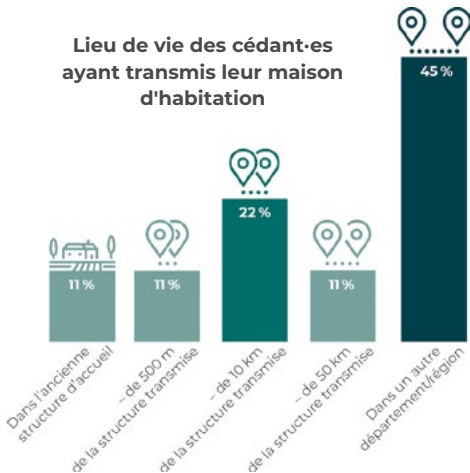
→ *Lieu de vie des cédant-es avant / après avoir transmis leur structure*



70% des cédant-es ont également transmis leur maison d'habitation et ont donc changé de domicile suite à la transmission. Plus de la moitié d'entre eux ont également quitté leur bassin de vie (déménagement dans un rayon de 50 km ou plus).

→ *Lieu de vie des repreneur-ses*

- **54%** vivent dans la maison d'habitation des cédant-es.
- **31%** habitent dans un lieu servant auparavant à l'accueil.
- **15%** habitent sur la commune de l'activité mais hors de la structure agrirurale.



**SITUATION DES CÉDANT-ES VIS-À-VIS DE LA RETRAITE**

71 ans en moyenne

→ Situation professionnelle des cédant-es

- 22% retraité-es
- 78% retraité-es mais exerçant toujours une activité tierce

Parmi les retraité-es:

- 22% Régime général de retraite
- 88% Retraite agricole
- 11% Régime de retraite militaire
- 44% perçoivent un double régime de retraite

” **Les niveaux de faible retraite dans le cas des transmissions partielles sont plus bas que dans le cas des transmissions complètes.**

→ Montant de retraite des cédant-es

- Montant **moyen**: 966 €
- Montant **médian**: 1000 €
- 25% des répondant-es touchent – de 887 €
- 25% touchent + de 1077 €

Si la médiane est la même pour les transmissions complètes et pour les transmissions partielles, la dispersion des valeurs est moins forte dans ce deuxième cas. Cependant, les niveaux de faible retraite sont plus bas dans le cas des transmissions partielles que dans le cas des transmissions complètes.

**PROFIL DE LA STRUCTURE AGRICOLE CÉDÉE EN PARTIE**

→ Surface

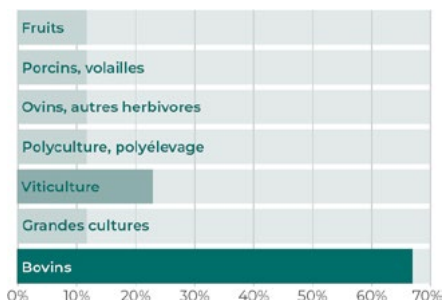
31
ha

Surface agricole utile

50
ha

Surface utile

→ Types de production

Types de production des cédant-es avant la transmission

→ Estimation de la valeur de la structure

33 % des répondant-es ont fait estimer la valeur de leur structure.

Valeur de l'estimation¹⁹

- Moyenne: 335 000 €
- Maximum: 540 000 €
- Minimum: 85 000 €

Valeur de vente²⁰

- Moyenne: 255 000 €
- Maximum: 380 000 €
- Minimum: 45 000 €

19 ♦ Pour réaliser ces estimations les répondant-es ont fait appel à un-e comptable (pour 33% d'entre elles-eux), des conseiller-ères en patrimoine (67%), des notaires (33%), des Chambres d'agriculture (33%).

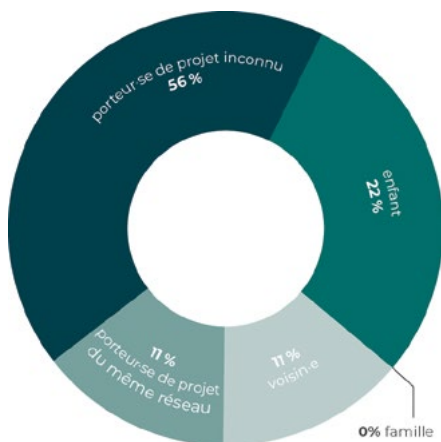
20 ♦ La valeur de vente prend également en compte les données des personnes n'ayant pas fait estimer la valeur de leur structure.



À QUI ET COMMENT LA STRUCTURE A-T-ELLE ÉTÉ TRANSMISE ?

→ Profil du/de la repreneur-se

Transmission partielle: À qui ont-ils transmis ?



- **22%** des transmissions ont lieu dans un cadre familial (auprès d'enfants ou d'un membre de la famille).
- **88%** des transmissions sont faites en dehors du cadre familial, connu ou non.

→ Activités transmises

Dans le cas de transmission partielle, ce sont majoritairement les activités de production agricole qui sont transmises, les activités d'accueil étant, elles, majoritairement non transmises. 78 % ont transmis leur activité de production en intégralité (11 % en partie). 0 % ont transmis l'intégralité de l'activité d'accueil (22 % en partie)



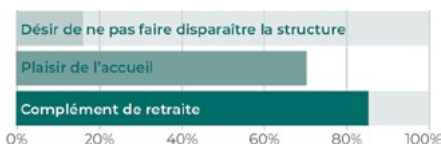
→ Activités non transmises

77% des répondant-es ayant transmis partiellement leur structure ont gardé une activité au sein de celle-ci

Activités conservées dans les situations de transmission partielle



Dans quel but une part des activités a-t-elle été conservée ?



Plusieurs raisons ont été exprimées par les personnes enquêtées :

- Pour **plus de 80%** d'entre elles, conserver une activité d'accueil permet d'assurer un complément à leur retraite.
- Pour **70%** d'entre elles, ce choix est aussi social et humain. Elles associent le fait de continuer accueillir du public sur leur structure agrirurale à un « plaisir ».

Que ce soit pour assurer un complément de retraite ou par plaisir d'accueillir, ce sont les cédant-es qui font le choix de ne pas céder la totalité de leurs activités. C'est un choix conscient, mais qui peut-être considéré comme subi lorsque l'activité d'accueil est conservée pour compenser une pension de retraite trop faible pour vivre convenablement.

» Dans le cas de transmission partielle, les activités d'accueil sont rarement transmises.

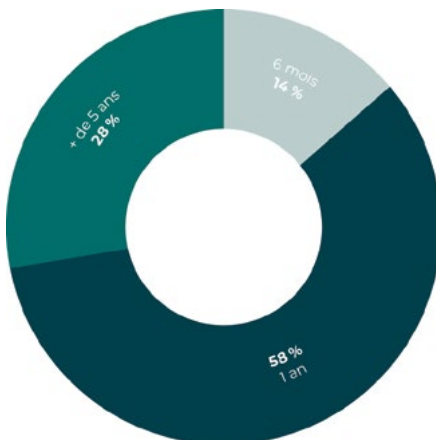


→ Accompagnement à l'installation par les cédant-es

77% des cédant-es ayant transmis une partie de leur structure ont accompagné leur(s) repreneur-se(s).

- **58%** des repreneur-ses ont bénéficié d'un accompagnement d'une année.
- **28%** des repreneur-ses ont bénéficié d'un accompagnement de plus d'une année.

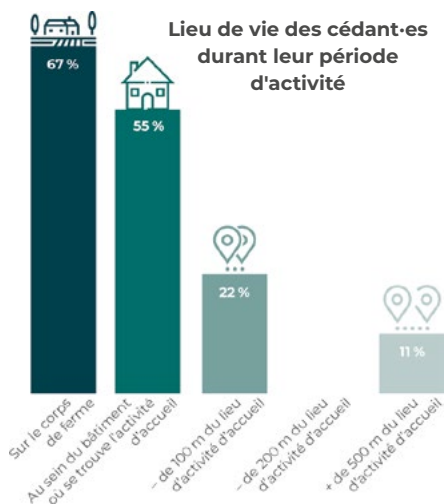
Transmission partielle : Durée de l'accompagnement



➔ DOMICILE DES CÉDANT-ES ET DES REPRENEUR-SES

➔ *Lieu de vie des cédant-es avant / après
avoir transmis leur structure*

Seuls 33% des cédant-es ont changé de lieu d'habitation suite à la transmission de leur structure. Parmi celles et ceux-ci, 1/3 a quitté son bassin de vie pour s'installer dans un autre département ou région.



➔ *Lieu de vie des repreneur-ses*

- **22%** vivent dans la maison d'habitation
- **78%** habitent sur la commune de l'activité mais hors de la structure agrirurale



Le trop faible nombre de répondant-es correspondant à cette situation ne nous permet pas d'en présenter le profil type. D'après notre travail et notre connaissance du réseau Accueil Paysan, ce faible nombre de répondant-es ne s'explique pas tant par une réalité statistiquement marginale que par une moindre propension à répondre des cédant-es pour qui la structure agricole a disparu. En raison de la disparition de leurs activités, ces personnes ont sans doute également eu davantage à sortir des réseaux dont elles faisaient partie, rendant plus difficile l'entrée en contact avec elles.

Nous faisons donc l'hypothèse que ces situations sont essentiellement des situations subies, génératrices d'émotions pouvant expliquer le refus des cédant-es de participer à l'enquête et, plus généralement, d'échanger sur leur expérience de transmission, vécue comme un échec.

Des éléments issus des entretiens permettent néanmoins de nuancer le caractère d'échec de ces situations :

- L'une témoigne d'un parcours de transmission beaucoup plus long que prévu. Dans certains cas, le projet de transmission peut être un temps abandonné et différé dans le temps.
- L'autre est liée à la non propriété du foncier et des bâtiments par le-a cédant-e, qui a adopté une approche plus large de la transmission : celle des savoir-faire.



Extraits entretien 1

« La transmission ne s'est pas faite car nous avons finalement décidé de ne plus vendre notre ferme. **L'acheteur s'est désisté et, ne trouvant pas pareil trésor à quelques kilomètres à la ronde pour y vivre, nous avons décidé de rester sur notre ferme** en continuant quelques cultures en bio et en travaillant à l'extérieur. De plus, nos enfants seraient peut-être intéressés à l'avenir pour s'installer et faire évoluer le lieu. »

Extraits entretien 2

Cette « non-transmission » n'est pas vécue comme une défaite par le répondant.

« Je savais que le terrain n'était pas à moi, **la transmission du matériel est restreinte**. On transmet à 1, 2 ou 3 personnes, **mais le savoir-faire peut être transmis à bien plus de monde.** »

Trajectoires types de transmission



76% des répondant-es ont transmis en une fois



24% ont transmis en plusieurs fois

TRANSMISSION EN PLUSIEURS FOIS DE LA STRUCTURE AGRIRURALE

D'après les réponses obtenues, la transmission en plusieurs fois peut consister :

- en la transmission à un-e même repreneur-e en des temps différenciés ;
- en la transmission à plusieurs repreneur-ses en des temps différenciés.

Nous n'avons pas eu de cas de transmission à plusieurs repreneur-ses en un temps unique. Nous supposons que cela s'explique par la conservation, anticipée ou non, de l'activité d'accueil par les cédant-es.



PARMI CELLES ET CEUX QUI ONT TRANSMIS EN PLUSIEURS FOIS :

- **60% ont transmis partiellement**²¹
- **40% ont transmis l'intégralité** de leur système agrirural

La transmission en plusieurs fois n'est donc pas, par nature, incompatible avec une transmission complète du système agrirural.

La transmission de l'activité d'accueil reste possible en cas de transmission en plusieurs fois, même lorsque le système n'est pas transmis dans son intégralité.

- **40% ont transmis à un-e seul repreneur-se** sur des temps différenciés
- **60% ont transmis à plusieurs repreneur-ses**, là aussi dans des temps différenciés. Dans les $\frac{2}{3}$ des cas, les repreneur-ses ont séparé les activités.
- **40%** ont transmis en plusieurs fois **de manière anticipée**
- **60%** ont transmis en plusieurs fois **sans que cela ne soit anticipé**

” **La transmission en plusieurs fois n'est pas, par nature, incompatible avec une transmission complète.**



²¹ ♦ Parmi elles-eux, 100% ont transmis totalement ou partiellement les activités agricoles et 40% ont transmis au moins une activité d'accueil.



SITUATION DES CÉDANT-ES VIS-À-VIS DE LA RETRAITE

73 ans en moyenne

Cet âge élevé peut s'expliquer par la volonté de conserver une activité, mais peut aussi traduire une situation subie : des difficultés de transmission retardent l'âge du départ à la retraite (complète).

→ Situation professionnelle des cédant-es

Tou-ttes sont retraité-es, mais 60% d'entre elles-eux exercent toujours une activité tierce.

- **100%** retraité-es de l'agriculture
- **40%** retraité-es du régime général

→ Montant de retraite des cédant-es

- Montant **moyen : 1041 €**



SURFACE UTILE DES RÉPONDANT-ES AYANT TRANSMIS EN PLUSIEURS FOIS

55 ha en moyenne

La probabilité de transmettre en plusieurs fois augmente donc avec la taille de la structure.

” **Des difficultés de transmission retardent l'âge du départ à la retraite (complète).**





À RETENIR POUR APPROFONDIR

Un vivier de fermes agrirurales à transmettre au sein du réseau Accueil Paysan

Les structures agrirurales du réseau ont une surface utile d'en moyenne de 38 hectares. Au travers de cette étude, nous avons identifié que presque la moitié des adhérent-es Accueil Paysan ont plus de 60 ans et vont donc partir à la retraite dans les années à venir. Sachant que plus d'un tiers des candidat-es à l'installation démarrent leurs activités sur des surfaces de moins de 20 hectares, les structures agrirurales à céder du réseau pourraient être des pistes sérieuses pour ces futur-es paysans et paysannes.

Quid de la transmission des compétences ?

Cette étude a mis en avant que certaines activités, comme l'accueil social, n'étaient pas transmises et ce, quel que soit le type de transmission (complète ou partielle).

Bien que ces résultats mériteraient d'être consolidés avec un échantillon plus large, les réponses des répondant-es concerné-es montre qu'une réflexion pourrait être menée sur la transmission du métier, des compétences, des savoirs et savoir-faire. Il serait en effet intéressant d'étudier, tout type d'accueil confondu, les modalités par lesquelles s'opère la transmission de compétences, du réseau, des savoir-faire.

” Une réflexion pourrait être menée sur la transmission du métier, des compétences, des savoirs et savoir-faire des adhérent-es Accueil Paysan.

L'activité d'accueil comme un complément de retraite

Cette étude confirme l'une des hypothèses de départ: la conservation d'une activité d'accueil suite à la transmission des autres activités permet aux adhérent-es Accueil Paysan concerné-es d'assurer un complément à leur retraite. Bien que les montants moyens des retraites (dans le cadre de l'étude) soient supérieurs à ceux du secteur agricole non salarié et dans la moyenne de ceux de personnes bénéficiant de plusieurs régimes de retraites (combinaison de plusieurs activités, pluriactivité ou reconversion professionnelle), ils restent très inférieurs à la moyenne nationale, tous régimes confondus.

Un travail d'étude spécifique sur ce sujet pourrait permettre de mieux comprendre et objectiver cette situation et d'identifier plus précisément la contribution économique du maintien d'une activité d'accueil à la retraite des agrirurales du réseau Accueil Paysan.



REMERCIEMENT

La fédération nationale Accueil Paysan remercie très sincèrement Camille Raynal pour son implication dans la conduite de cette étude et Mathilde Landré pour la mise en page du présent document. Nous remercions également l'ensemble des membres du comité de pilotage de l'étude pour leur investissement et le temps octroyé à ces travaux. Un grand merci également à Accueil Paysan Bourgogne pour le temps salarié dédié à l'étude en plus du temps bénévole. Enfin, nous remercions Dominique Lataste pour son accompagnement et ses conseils.

Avec
la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
développement
agricole et rural
CASDAR



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Cette œuvre est mise à disposition sous licence: Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International. Vous pouvez réutiliser le contenu de ce document, sans le modifier, en créditant son auteur·rice (la Fédération Nationale Accueil Paysan). Les réutilisations commerciales ne sont pas autorisées. creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr

CRÉDITS

Pictogrammes réalisés par: Icon Fair, Nawicon, ciciliakwo, Dew Drops, Gregor Cresnar, Symbolon, icongeek, Adrien Coquet, from The Noun Project.

Photographies: © Accueil Paysan (p.1, 3, 4 et 19), © Juan Robert, 2017 (p.13), © Jean-Luc Parel (p.17).
Les photos de nos adhérent·es: © Gîte de la Lande (p.10), © La Fritillaire (p.14), © Grange du Paris (p.14),
© Ferme des Soins (p.16), © Gîte Bonnefontaine (p.18), © Accueillette d'Oléron (p.19), © Moulin Burignat (p.20),
© La Gasselinais (p.21), © Le Jardin de Max et Nana (p.22), © Écolieu La Gataudière (p.24).

**Vous avez une question
ou une proposition
concernant cette étude ?**

Vous pouvez écrire à :
info@accueil-paysan.com



**FÉDÉRATION NATIONALE
ACCUEIL PAYSAN**

9 avenue Paul Verlaine
38100 Grenoble

www.accueil-paysan.com

SUIVEZ-NOUS !

Nos actualités, nos bons plans, etc.
sont sur les réseaux sociaux.



Accueil Paysan



@accueilpaysan



Accueil Paysan